

ASSEMBLEE NATIONALE
SECRETARIAT ADMINISTRATIF
Arrivée le 16/02/2022 à 15h05'
Retour le
N° d'Enregistrement 0058/L

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Vn
A classer
17/2/22

LOI N° 2022 - 03 DU 25 JANVIER 2022

portant autorisation de ratification de la convention signée à Marrakech, le 25 mars 2019, entre la République du Bénin et le Royaume du Maroc, en vue d'éviter la double imposition, de prévenir l'évasion fiscale en matière d'imposition sur le revenu et d'établir les règles d'assistance réciproque.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 12 janvier 2022 ;

DSL
CSE

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

A classer

Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de la convention signée à Marrakech, le 25 mars 2019, entre la République du Bénin et le Royaume du Maroc, en vue d'éviter la double imposition, de prévenir l'évasion fiscale en matière d'imposition sur le revenu et d'établir les règles d'assistance réciproque.

Vn!
21/2/2022
C/SEPT
C/SDA

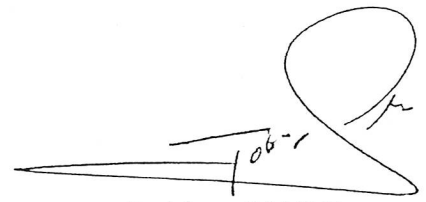
Article 2

La présente loi sera exécutée comme Loi de l'État.

Fait à Cotonou, le 25 janvier 2022

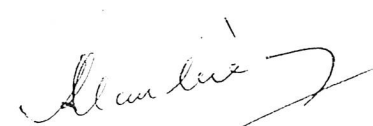
Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

ASSEMBLEE NATIONALE
Secrétariat Particulier du Président
COURRIER ARRIVEE
Le 16/02/2022 Heure 17h49
N° d'Enregistrement 0058/L


Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Économie et des Finances,


Séverin Maxime QUENUM


Romuald WADAGNI
Ministre d'État

ASSEMBLEE NATIONALE
COURRIER ARRIVEE
Secrétariat de Direction des Services législatifs
Arrivée le 21/02/2022 à 10h13
N° d'Enregistrement 0058/L

ASSEMBLEE NATIONALE
SECRETARIAT DE CABINET
ARRIVEE 16/02/2022 à 15h45'
N° d'Enregistrement 248